



LE FORFAIT MOBILITÉS DURABLES

GRÂCE À L'UNSA

PLUS DE 32 000 AGENTS EN BÉNÉFICIAIRE DÉJÀ

Après avoir négocié l'année dernière la mise en place du forfait mobilités durables (FMD) à la SNCF, l'UNSA obtient sa reconduction pour 2024 !

FMD, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le forfait mobilités durables est un dispositif financier de soutien aux salariés, destiné à encourager le recours à des transports plus propres pour leurs trajets domicile-travail. Il permet aux employeurs de prendre en charge une partie des frais engagés par leurs salariés qui utilisent des mobilités dites douces pour leurs trajets domicile-travail et leur offre une exonération, plafonnée, de cotisations sociales.



PARCE QUE LES MOBILITÉS DOUCES DOIVENT ENFIN TROUVER LEUR PLACE, LE FORFAIT MOBILITÉS DURABLES EST UNE DÉMARCHÉ PORTÉE PAR L'UNSA !

L'UNSA A OBTENU LE RENOUVELLEMENT POUR 2024 DE PLUSIEURS ÉLÉMENTS

- **L'allocation annuelle de 400 €** pour aider et inciter les agents à utiliser un mode de déplacement doux (32 170 salariés en ont bénéficié en 2023).
- **La prime à l'achat d'un vélo** mécanique ou électrique de 150 € (4 320 salariés en ont bénéficié en 2023).
- **La prise en charge** à hauteur de 75 % des abonnements de transport collectif.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Les salariés éligibles peuvent remplir la déclaration disponible sur le site de l'APF (rubrique *mes demandes / ma rémunération*) : <https://agence-paie-et-famille.sncf.fr/site>

ATTENTION

Pour que cette avancée soit applicable, elle doit recueillir au moins 50 % de signatures des organisations syndicales représentatives. Si tel n'est pas le cas, la direction décidera seule de l'appliquer ou de l'annuler. L'UNSA appuiera de tout son poids pour que sa signature de l'accord sur les rémunérations NAO 2024 permette l'intégralité de cette reconduction.

